



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 25 février 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieus, Paul Herrbach, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le représentant de Saint-Zotique, Franco Caputo, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, le conseiller en communication, Simon Richard et madame la directrice générale adjointe, Mylène Blais.

Est absent le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à monsieur Franco Caputo en remplacement de monsieur Yvon Chiasson et constate qu'il y a quorum.

15-02-25-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Jasmin** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 55.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-02-25-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Jasmin** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points 16.2. « ADGMRCQ - Congrès 2015 » et 16.3. « Entente inter MRC - Couronne Sud ».

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

#### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2015 : ADOPTION

15-02-25-03

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 janvier 2015 en remplaçant au point 5.2. le nom de madame Mylène Blais par celui de madame Denise Godin Dostie.

Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

#### 4.1 REBUTS SOLIDES CANADIENS – PÉNALITÉS EN LIEN AVEC L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Monsieur le directeur général propose de faire la réponse suivante faisant suite aux pénalités imposées à Rebutts Solides Canadiens en lien avec l'exécution du contrat de collecte sélective :



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Gilbert Durocher  
Vice-président des opérations  
Rebuts Solides Canadiens Inc.  
1635, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300  
Montréal (Québec) H3H 1E2

**Objet : Contrat de collecte sélective – réponse à la lettre de contestation du 27 janvier 2015**

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre contestant les pénalités imposées par l'avis de dérogation du 18 décembre 2014 pour un montant totalisant quarante et un mille deux cents dollars (41 200 \$) concernant le contrat pour les services de collecte des matières recyclables sur le territoire la MRC de Vaudreuil-Soulanges, nous vous transmettons les précisions suivantes :

La MRC a toujours privilégié une approche conciliante et collaborative afin de trouver des solutions aux nombreux manquements au contrat de la part de votre entreprise. Toutefois, les dispositions du contrat sont claires quant aux pénalités qui sont imposées lorsque l'entrepreneur contrevient à celui-ci. *« Lorsque l'entrepreneur est en défaut d'exécuter ou contrevient aux exigences des cahiers des charges générales et spéciales, la MRC peut, sur recommandation du responsable, imposer, exiger, percevoir ou déduire du montant dû à l'entrepreneur une pénalité au montant minimum de deux cents dollars (200 \$) et maximum de deux mille dollars (2 000 \$) par infraction, par journée de collecte, par camion et par employé, chaque jour correspondant à une infraction distincte. En cas de récidive, ces montants sont doublés ».*

Les motifs de contestation évoqués dans votre lettre ne correspondent pas aux faits que nous décrivons ci-dessous :

### Remarques générales

- Les infractions mentionnées par l'avis de dérogation proviennent de sources diverses : des plaintes de citoyens des villes et municipalités membres de la MRC, des constatations réalisées par les villes et municipalités, des constatations réalisées par le responsable à la MRC suite aux vérifications des outils de suivi du contrat (base de données GPS, rapport de conformité, etc.). Toutes ces infractions ont été documentées et communiquées opportunément à votre représentant.
- De nombreuses communications entre la MRC et vos représentants (M. Stéphane Bergeron et M<sup>e</sup> Anouk Fournier) font preuve de la transmission des plaintes des citoyens et des autres manquements au contrat. Voici un décompte non exhaustif des communications transmises :
  - **11 juillet 2014** : transmission d'une plainte provenant de la municipalité de Pincourt concernant des débris dans la rue;
  - **24 juillet 2014** : transmission d'une plainte provenant de la ville de Saint-Lazare concernant des débris dans la rue;
  - **31 juillet 2014** : transmission d'une plainte provenant de la ville de Vaudreuil-Dorion concernant des débris dans la rue et des bacs non ramassés par le camion;
  - **22 août 2014** : transmission du suivi effectué aux données GPS concernant le non-respect des heures de la collecte;
  - **25 septembre 2014** : transmission d'une plainte provenant de la ville de L'Île-Perrot concernant la vitesse excessive du camion et le non-respect des heures de la collecte.
- Un service déficient de la collecte sélective a une incidence directe sur les citoyens de la MRC, dans ce sens, le respect des clauses du contrat a comme objectif d'offrir aux citoyens de la MRC le niveau de service auquel ils ont droit et de garantir en tout moment leur sécurité.
- Malgré les engagements de votre représentant à l'issue des rencontres et de nombreuses communications, nous avons identifié dans la lettre du 17 octobre 2014 les différents manquements qui n'étaient pas encore réglés.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Concernant les manquements énumérés dans les points 1 à 5 et qui sont matière de l'avis de dérogation, la MRC considère que toutes les pénalités sont conformes au contrat et qu'ils ont été mis à la connaissance opportune de Rebutts Solides Canadiens.

### **Point 1 : Collecte en dehors des heures permises**

En ce qui concerne l'étude de dépassement des heures et de non-respect du Code de sécurité routière, la MRC a observé que les manquements étaient fréquents donc nous avons décidé de vous émettre un avis. D'ailleurs, ces données sont disponibles sur votre propre logiciel GPS. De plus, lors d'une rencontre qui a eu lieu dans nos locaux le 20 mai 2014, entre messieurs Stéphane Bergeron, Jocelyn Cardinal, Samuel Pépin et madame Anne Fortier, monsieur Bergeron s'est engagé à respecter les heures de collecte et à communiquer avec monsieur Cardinal si la collecte excédait 18 h 30, ce qui n'a pas été fait.

### **Point 2 : Infractions au Code de la sécurité routière**

Tous vos conducteurs doivent respecter le Code de la sécurité routière sans exception. Les infractions identifiées dans l'avis de dérogation constituent de plus des dangers potentiels pour la sécurité des citoyens de la MRC.

### **Point 3 : Obstructions – bacs non vidés**

Les cas d'obstructions soulevés par l'avis de dérogation concernent uniquement la présence de véhicules stationnés devant les bacs. À cet égard, la Ville de Vaudreuil-Dorion a suggéré à RSC de collecter les matières tôt le matin sur les artères commerciales pour réduire ces inconvénients.

D'autre part, nous tenons à vous informer que les villes et municipalités membres de la MRC réalisent systématiquement des communications auprès des citoyens dans le but de sensibiliser ceux-ci quant à l'emplacement des bacs roulants lors des journées de la collecte. Divers moyens de communication sont utilisés afin d'informer les citoyens, des annonces dans les journaux locaux, les médias sociaux, le site internet de la ville, la distribution de feuillets, etc. De plus, la Ville de Vaudreuil-Dorion a distribué 774 avis aux citoyens concernant le positionnement de bacs le jour de la collecte et a donné 27 contraventions à cet égard.

### **Point 4 : Impolitesses envers le public**

Le respect du public en général ainsi que des employés de la MRC et des villes et municipalités en particulier doit être observé en tout temps par vos représentants et cela dans tous les contextes et circonstances.

### **Point 5 : Défauts de propreté dans les travaux**

Une vidéo de surveillance montre le passage du camion de la collecte sélective sur la rue Sainte-Angélique à Vaudreuil-Dorion le 26 novembre 2014. La vidéo démontre que le chauffeur n'a pas ramassé les débris tombés sur la chaussée suite à son passage.

En conclusion, la MRC considère qu'elle est en droit d'émettre l'avis de dérogation et d'appliquer les pénalités conformément au contrat de la collecte sélective.

Le directeur général,

Guy-Lin Beaudoin

15-02-25-04

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** le directeur général à envoyer la lettre de réfutation à Rebutts Solides Canadiens, telle que présentée.

Proposition adoptée.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES  
PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**

15-02-25-05

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-02-25.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-02-25, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

**6.1.2 RELOCALISATION DES LOCAUX DE LA MRC, DE LA CMR ET DU CLD :  
POSITIONNEMENT**

Monsieur Guy Pilon déclare son conflit d'intérêts en informant les membres du conseil que l'avocat retenu au dossier est son cousin et, en vertu de l'article 324 du Code civil du Québec, il se retire de toute décision en lien avec le projet de relocalisation des locaux de la MRC, de la Cour municipale régionale (CMR) et du Centre local de développement (CLD). Monsieur le directeur général le remercie pour sa transparence et demande que la déclaration de monsieur Pilon soit inscrite au procès-verbal.

**AVIS D'EXPROPRIATION**

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit relocaliser son siège social, ses bureaux administratifs, les locaux de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et les locaux du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges avant décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles nécessaires aux fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite acquérir, pour cette fin, les lots numéro 1 545 750 et 1 545 751 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est nécessaire afin d'établir le siège social de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses bureaux administratifs, de même que les locaux de la Cour municipale régionale et les locaux du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges, laquelle relève de sa compétence;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-06

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr.** et résolu :

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges autorise l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots numéros 1 545 750 et 1 545 751 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, afin d'y ériger son siège social et d'y loger ses bureaux administratifs, les locaux de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et les locaux du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges;

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges mandate la firme RSSP (Rolland Séguin Sauvé Pellerin Avocats inc.) afin de préparer les avis d'expropriation et tous les autres actes de procédure et tout autre document requis, et d'obtenir les expertises requises et de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour cette acquisition;

**que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désigne monsieur Jean A. Lalonde, préfet, ou monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant, et monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Mylène Blais, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, pour la signature de tout acte et document



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

requis dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots ci-dessus mentionnés;

**que** les sommes nécessaires aux fins de financer le présent projet seront prises à même le fonds de roulement et le fonds environnement.

Proposition adoptée.

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Patrick Bousez**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption du règlement intitulé « Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt suffisant afin de financer l'ensemble du projet de relocalisation des bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la Cour municipale régionale ainsi que du CLD ».

### MANDAT - DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit relocaliser ses bureaux avant décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a entrepris les procédures afin d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les lots 1 545 750 et 1 545 751 du Cadastre du Québec afin d'y construire son nouveau siège social;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet entraîne de nombreuses démarches;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-07

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr.** et résolu;

**que** le Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **autorise** le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **à lancer** tout appel d'offres sur invitation ou public nécessaire aux fins de la réalisation de ce projet et **de convenir** de toute autre entente requise aux fins de celui-ci conformément aux lois et règlements applicables.

Proposition adoptée.

### 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

#### 6.2.1 PRÉCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-10-08-23 DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2014 – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

15-02-25-08

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu de **préciser** le titre de la directrice générale adjointe en y ajoutant « et secrétaire-trésorière adjointe ». Que la correction soit **apportée** au procès-verbal du 8 octobre 2014.

Proposition adoptée.

#### 6.2.2 VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – RÉVISION DES FRAIS : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier se doit de poser plusieurs actes légaux dans le cadre du processus de ventes pour non-paiement de taxes et qu'il engage sa responsabilité professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1033 du code municipal du Québec permet au conseil de la MRC de fixer, par résolution, les honoraires du secrétaire-trésorier;

15-02-25-09

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **de fixer** les honoraires du secrétaire-trésorier à 2 % du montant de l'adjudication des ventes pour non-paiement de taxes.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 7. COMMUNICATIONS

#### 7.1 TABLE RÉGIONALE EN COMMUNICATION

15-02-25-10

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de déplacer** les points 7.1.1. « La rencontre MRC-CLD concernant le pôle logistique : suivi de Mme Danie Deschênes » et 7.1.2. « Pôle logistique : détermination d'une date de rencontre » en huit clos après le point 18. « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

### 8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

### 9. SÉCURITÉ

#### 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 9.1.1 ANGÉS DES PARCS – SAISON 2015 : POSITION DES 22 MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'augmentation de plus de 343 % du nombre d'interventions préventives par rapport à 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ne participe pas à ce programme;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 68 000 \$ est disponible au poste budgétaire 02 210 00 970;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu par les vingt-deux (22) municipalités visées par la compétence **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **négoier** et à **signer** l'entente d'octroi de subvention pour la saison 2015;

**que** le rapport 2014, à la demande de monsieur Jean-Yves Poirier, soit envoyé aux membres du conseil et déposé sur l'extranet en document lié dans l'ordre du jour du présent conseil.

Proposition adoptée.

#### 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

#### 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

##### 9.3.1 TRANSCANADA PIPELINE : AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE AFIN DE PARTICIPER AUX AUDIENCES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE ET DE DÉPOSER UN MÉMOIRE SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST

CONSIDÉRANT le projet d'Oléoduc de Transcanada;

CONSIDÉRANT QUE le tracé projeté, dudit Oléoduc, passera sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT les dommages potentiels d'un éventuel déversement advenant que les mesures de sécurité soient insuffisantes;

15-02-25-12

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à faire une demande afin que la MRC soit reconnue à titre de participant aux audiences de l'Office national de l'énergie et **de procéder** au dépôt d'un mémoire.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

### 11. ENVIRONNEMENT

#### 11.1 COURS D'EAU

##### 11.1.1 RECYCLAGE D.S. INC. RÉHABILITATION D'UN COURS D'EAU - ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE Recyclage D.S. inc., suite au remplissage illégal de parties du cours d'eau « sans nom » traversant son terrain, lot 4 588 250, cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Zotique, a poursuivi la MRC pour faire déclarer que ce cours d'eau était privé et la MRC, en collaboration avec le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a contesté et demandé une ordonnance judiciaire pour la réhabilitation de ce cours d'eau, aux frais de Recyclage D.S. inc.;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociations entre les procureurs et pour éviter la continuation d'un procès et des frais importants (témoins, experts, etc.), il y a lieu d'accepter la recommandation du procureur de la MRC et de l'autoriser à régler ce dossier hors cours;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-13

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'autoriser** le procureur de la MRC, Me Conrad Delisle, à **régler** le dossier judiciaire Recyclage D.S. inc., aux conditions mentionnées dans son rapport du 16 février 2015, révisé le 24 février 2015, adressé à monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, et déposé au conseil, et de confirmer le mandat donné à l'ingénieur monsieur Gilles Bolduc afin de compléter les plans et devis des travaux de réhabilitation des parties du cours d'eau « sans nom » traversant le lot 4 588 250, du cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Zotique, et pour obtenir du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le certificat requis pour l'exécution des travaux.

Proposition adoptée.

##### 11.1.2 COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC OU SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de cours d'eau Pont-Pigeon Branche 4, Coulée Beauchamp Branche 7 et 8, Jean-Baptiste-Marleau, Sabourin, Delvan, Dempsey et Séguin sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien du cours d'eau :

- Branche 4 du cours d'eau Pont-Pigeon (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6.48 %, Les Coteaux : 4.82 %, Saint-Clet : 2.33 %, Saint-Polycarpe 41.5 %, Saint-Télesphore : 10,98 %, Saint-Zotique : 2.37 %, Sainte-Justine-de-Newton : 31.52 %);
- Branches 7 et 8 Coulée Beauchamp (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6.48 %, Les Coteaux : 4.82 %, Saint-Clet : 2.33 %, Saint-Polycarpe 41.5 %, Saint-Télesphore : 10,98 %, Saint-Zotique : 2.37 %, Sainte-Justine-de-Newton : 31.52 %);
- Cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau (Bassin 3 : Coteau-du-Lac : 19.28 %, Saint-Clet : 45.95 %, Saint-Lazare 11,60 %, Sainte-Justine-de-Newton : 6.53 %, Sainte-Marthe : 16,64 %);
- Cours d'eau Sabourin (Bassin 4 : Rigaud : 56.19 %, Sainte-Justine-de-Newton : 12.62 %, Sainte-Marthe : 1.24 %, Très-Saint-Rédempteur : 29.95 %);



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Cours d'eau Delvan (Bassin 8 et 15 : Les Cèdres: 94.36 %, Pointe-des-Cascades : 2.04 %, Vaudreuil-Dorion : 3,60 %);
- Cours d'eau Séguin (Bassin 10 et 20 : Point-Fortune : 31.09 %, Rigaud : 68.91 %).

Proposition adoptée.

### 11.1.3 DÉBORDEMENT DE LA RIVIÈRE DELISLE : SUIVI

Monsieur le directeur général dépose la lettre reçue du ministère des Transports du Québec dans laquelle il nous informe qu'il ne partage pas les conclusions de la MRC quant à l'origine des débordements observés, aux actions requises pour y mettre fin et à sa responsabilité dans cette affaire.

### 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 11.2.1 RACHAT D'UN TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD POUR L'ÉCOCENTRE SATELLITE : POSITIONNEMENT RETENU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rigaud a besoin du terrain originalement acquis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en prévision d'y construire un écocentre satellite;

CONSIDÉRANT QUE les parties acceptent la proposition de rachat, sur trois (3) ans avec intérêts, présentée par la municipalité de Rigaud;

15-02-25-15

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'accepter** la proposition de rachat du terrain sur trois (3) ans assorti d'un coût d'intérêts afin de compenser les pertes et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à **signer** l'entente ainsi que les actes notariés.

Proposition adoptée.

#### RACHAT D'UN TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD POUR L'ÉCOCENTRE SATELLITE : POSITIONNEMENT RETENU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rigaud a besoin du terrain originalement acquis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en prévision d'y construire un écocentre satellite;

CONSIDÉRANT QUE les parties acceptent la proposition de rachat, présentée par la municipalité de Rigaud;

15-02-25-15-A

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'accepter** la proposition de rachat du terrain, en un seul versement équivalent à la somme que la MRC avait versée pour en faire l'acquisition et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer l'entente ainsi que les actes notariés.

Proposition adoptée.

#### 11.2.2 POINT DE SERVICE, ÉCOCENTRE SATELLITE À RIGAUD

CONSIDÉRANT l'implantation prochaine d'un écocentre satellite à Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs éléments qui restent à être déterminés afin que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges puisse prendre position;

15-02-25-16

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu que le dossier soit **transféré**, pour analyse, à la Table en environnement et que les recommandations, de ladite table, soient ensuite transmises au comité administratif puis au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin **de statuer**.

Proposition adoptée.



### 11.2.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 188-4 – MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATIONS DE COMPÉTENCES NUMÉROS 188, 188-1, 188-2 et 188-3

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Claude Pilon**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption du règlement intitulé « Règlement 188-4 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1, 188-2 et 188-3 » ayant pour effet de déléguer aux municipalités locales la compétence en matière de collecte et de transport des résidus verts pour les années 2015 et 2016.

### 11.2.4 DÉPÔT D'UN PROJET AU PACTE RURAL « COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT » AVEC L'ORGANISME LE CARREFOUR DE L'ESPOIR (40 000 \$) : APPROBATION

CONSIDÉRANT le volet environnemental du projet en lien avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015* et l'atteinte de l'objectif de réduire à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées pour 2015;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT le volet social du projet en lien avec la *Politique de développement social durable* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses axes d'intervention et d'orientations, dont l'axe 1 qui est de « Favoriser l'accessibilité, la consolidation et le développement des ressources et services sur le territoire »;

CONSIDÉRANT le volet social en lien avec le Pacte rural du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote se fera en collaboration avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et un organisme de réemploi de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'en obtenant la gestion d'une enveloppe budgétaire du Pacte rural, les fonds permettraient de soutenir les actions de développement de notre communauté et de nos municipalités locales et permettraient d'appuyer les opérations menant à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettra un meilleur service aux citoyens de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui fait partie des municipalités dont les citoyens sont géographiquement plus éloignés de l'écocentre qui est situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet à plus long terme sont de :

- Détourner de l'enfouissement des encombrants ayant une valeur de réemploi;
- Développer un partenariat avec un organisme local de réemploi;
- Favoriser la création d'emplois et des retombées économiques;
- Offrir le meilleur service aux citoyens et ce, à moindre coût;
- Évaluer la faisabilité d'un tel projet à plus grande échelle;

CONSIDÉRANT les résolutions des municipalités suivantes, à l'effet que « l'Écocentre de Vaudreuil-Soulanges pourrait offrir les meubles en bon état à des organismes afin de leur procurer une seconde vie tout en aidant les personnes démunies » :

- municipalité de Saint-Zotique, résolutions numéro 2014-03-091 et numéro 2014-05-177;
- municipalité de Pointe-Fortune, résolution numéro 14-04-93;
- ville de Pincourt, résolution numéro 2014-05-182;
- municipalité des Cèdres, résolution numéro 14-05-227;
- municipalité de Pointe-des-Cascades, résolution numéro 2014-07-208.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités l'organisme le *Carrefour de l'Espoir* offre le service de collecte de meubles usagés et possède l'infrastructure pour l'entreposage des matières dédiées au réemploi;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

15-02-25-17

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014 de convenir d'une entente avec l'organisme le *Carrefour de l'Espoir* et de permettre la redistribution de meubles usagés ayant une valeur de réemploi;

CONSIDÉRANT que la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot sera partenaire dans le projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **de mandater** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de **déposer** un projet dans le cadre du Pacte rural du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui permettrait la mise en place d'un projet pilote de collecte et de transport d'encombrants sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en partenariat tripartite avec l'organisme le *Carrefour de L'Espoir* et la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

### 11.2.5 ENTENTE AVEC LE CARREFOUR DE L'ESPOIR - PROJET PILOTE « COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS » : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT la *Politique de développement social durable* de la MRC Vaudreuil-Soulanges et ses axes d'intervention et d'orientations, dont l'axe 1 « Favoriser l'accessibilité, la consolidation et le développement des ressources et services sur le territoire »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote contribuera à atteindre l'objectif de 700 kilogrammes par habitant pour la quantité de matières résiduelles éliminées pour 2015 (*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011 et son Plan d'action 2011-2015*);

CONSIDÉRANT QUE ce projet offrira aux citoyens de la municipalité participante un service de collecte des encombrants complémentaire à leur service de collecte des déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettra un meilleur service aux citoyens de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui fait partie des municipalités dont les citoyens sont géographiquement plus éloignés de l'écocentre qui est situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote présente une valeur ajoutée pour tous les partenaires, soit :

- la municipalité participante par le fait qu'il ne nécessitera aucune gestion d'appels;
- le citoyen, car il ne nécessitera aucun tri et aucun souci de transport;
- pour l'organisme par le fait que les encombrants collectés seront destinés à être vendus;

CONSIDÉRANT les résolutions des municipalités suivantes, à l'effet que « l'Écocentre de Vaudreuil-Soulanges pourrait offrir les meubles en bon état à des organismes afin de leur procurer une seconde vie tout en aidant les personnes démunies » :

- municipalité de Saint-Zotique, résolutions numéro 2014-03-091 et numéro 2014-05-177;
- municipalité de Pointe-Fortune, résolution numéro 14-04-93;
- ville de Pincourt, résolution numéro 2014-05-182;
- municipalité des Cèdres, résolution numéro 14-05-227;
- municipalité de Pointe-des-Cascades, résolution numéro 2014-07-208.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités l'organisme le *Carrefour de l'Espoir* offre le service de collecte de meubles usagés et possède une infrastructure et des ressources pour l'entreposage des matières dédiées au réemploi;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014 de convenir d'une entente avec l'organisme *Carrefour de l'Espoir* et de permettre la redistribution de meubles usagés ayant une valeur de réemploi;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-18

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **de mandater** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de **convenir** d'une entente tripartite avec l'organisme *Carrefour de l'Espoir* et la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui permettra la collecte et le transport d'encombrants sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

### 11.2.6 PROJET PILOTE - UNITÉ DE TRAITEMENT : SUIVI

Monsieur Paul Herrbach fait un suivi sur l'état d'avancement du projet. Il mentionne qu'une lettre d'intention a été envoyée à ASM Organic Recyclates et qu'il reste seulement quelques éléments à finaliser pour que le contrat soit officialisé.

Il annonce ensuite que le comité technique sera formé de monsieur Hughes Charbonneau et de lui-même et qu'ils se sont entendus sur les lignes directrices de la mise en place du projet pilote. Le contrôle de qualité sera réalisé en amont et non en aval afin de maximiser les chances de succès. La rentabilité est également essentielle pour la réussite du projet. De plus, le comité reviendra au conseil de la MRC lorsque les chiffres seront finalisés. Par ailleurs, monsieur Hughes Charbonneau est déjà entré en contact avec Mitacs concernant la qualité de la matière afin d'établir des prévisions quant aux entrées d'argent potentielles.

Monsieur le directeur général mentionne qu'il sera la courroie de transmission entre les membres du comité technique et les membres du conseil de la MRC. En ce qui a trait à la licence, il mentionne qu'il vaut mieux s'entendre avant que tout aille bien et quand il viendra le temps de signer, il reviendra au conseil.

### 11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 12.1.1.1 VILLE DE PINCOURT : RÈGLEMENT 780-14

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-14 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 780 de façon à :

- autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usage H1 (unifamiliale en rangée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéros 780-14 de la ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-19

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 780-14 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

##### 12.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE RIGAUD : RÈGLEMENTS NUMÉROS 272-05-2014, 275-12-2014, 277-06-2014

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-05-2014 a pour objet la modification du Règlement relatif au plan d'urbanisme 272-2010 afin de créer une nouvelle aire



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

d'affectation « Institutionnelle et communautaire », remplacer une aire d'affectation « Institutionnelle et communautaire » par une aire d'affectation « Commerciale centre-ville » et apporter diverses modifications aux libellés des articles;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-12-2014 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 275-2010 afin de :

- modifier le libellé de certains articles;
- modifier les grilles des spécifications des zones I-15, C-34, C-43, C-103;
- créer une nouvelle zone P-184 à même une partie des zones C-136 et H-133 et créer sa grille des spécifications; et
- remplacer la zone P-164 par la zone H-164 ainsi que la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 277-06-2014 a pour objet la modification du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 277-2010 afin d'intégrer la nouvelle zone P-184, remplacer la zone P-164 par la zone H-164 et ajouter la rue Saint-Antoine dans les chemins de paysage;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 272-05-2014, 275-12-2014 et 277-06-2014 de la municipalité de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-20

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 272-05-2014, 275-12-2014 et 277-06-2014 de la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

### 12.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-221 ET 1275-222

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-221 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir des normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans la zone H3-358;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-222 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés pour la zone P2-350;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-221 et 1275-222 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-21

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-221 et 1275-222 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

### 12.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

#### 12.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 167-16 - DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS INCLUANT LA DATE LIMITE POUR QUE LES MUNICIPALITÉS ADOPTENT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE : ADOPTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le 26 janvier 2015, à l'effet que ledit règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la réception du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 19 février 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-22

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le document indiquant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités à leur réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur, le 19 février 2015, du Règlement numéro 167-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

### 12.2.2 JOURNÉE PARTICIPATIVE CONCERNANT LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres du conseil qu'il risque d'y avoir des changements concernant l'horaire de la journée participative. Plus de détails seront disponibles au moment du traitement en huis clos, par madame Danie Deschênes, des points concernant le Pôle logistique.

## 13. DÉVELOPPEMENT

### 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 13.1.1 PACTE RURAL 2 : MODIFICATION À L'OCTROI DES SUBVENTIONS (SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON RENONCIATION DE LA SUBVENTION)

CONSIDÉRANT les projets soumis et acceptés dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs doivent remettre à la fin de leur projet une reddition de compte démontrant les sources de revenus et les dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE certains projets ont demandé un investissement moins important du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE certains promoteurs ne sont pas en mesure de débiter leur projet et de le compléter avant le 31 mars 2015, moment où la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit remettre la reddition de compte du Pacte rural 2 (2007-2014) au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-23

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'approuver** les modifications suivantes aux demandes des subventions octroyées dans le cadre du Pacte rural 2, selon les montants indiqués :

|   | DEMANDEUR                                        | TITRE DU PROJET                                                                       | MONTANT OCTROYÉ (\$) | MONTANT RÉVISÉ (\$) |
|---|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| 1 | Municipalité Sainte-Justine-de-Newton (appel 12) | Projet de rénovation/bonification du Centre communautaire de Sainte-Justine-de-Newton | 65 000,00 \$         | 0,00 \$             |

Proposition adoptée.

#### 13.1.2 TOURISME SUROÏT : SUIVI

Le directeur général mentionne que nous avons reçu les états financiers provisoires et que nos vérificateurs font le suivi du dossier. Il ne peut donner plus d'information à ce moment-ci parce que les chiffres rentrent doucement.



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

15-02-25-24

### 13.1.3 ENTENTE SUR LA GESTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS : INFORMATION

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu que le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges continuera **d'assurer** l'offre de services techniques et d'encadrement des participants pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016.

Proposition adoptée.

### 13.1.4 CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT - RAPPORT FINAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT le contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) signé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges au mois de mars 2010;

CONSIDÉRANT l'article 4 du contrat voulant que la MRC s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un plan de diversification et de développement sur le territoire de la ville de Coteau-du-Lac et des municipalités de Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande un rapport d'activité final des réalisations effectuées par la MRC suite à l'adoption de son plan de diversification et de développement qui a été déposé en juin 2011 ainsi que de l'utilisation de l'aide financière du gouvernement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de diversification et de développement et les décisions du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges quant à l'octroi des subventions du FSTD (500 000 \$) depuis la signature du contrat de diversification et de développement;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée par le conseiller en développement rural du CLD Vaudreuil-Soulanges, et ce, selon le guide d'accompagnement fourni par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que la MRC a respecté ses engagements selon les dispositions du contrat de diversification et de développement;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-25

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr.** et résolu **d'approuver** le rapport final des interventions du comité de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) et **de demander** au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire **de verser** le dernier décaissement (100 000 \$) tel que spécifié au contrat de diversification et de développement.

Proposition adoptée.

### 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

### 14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

### 15. CULTURE

#### 15.1 REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX DU CACVS : NOMINATION

CONSIDÉRANT l'article 6.2 b) des règlements généraux du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CE MOTIF;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

15-02-25-26

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu de nommer Messieurs Michel Vallée, directeur du Service Arts, culture, loisirs et vie communautaire de la ville de Vaudreuil-Dorion et Nicolas Pedneault, directeur du service de la Culture et du Tourisme de la ville d'Hudson pour siéger sur les postes 4 et 5 du conseil d'administration du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

**15.2 ADHÉSION PROJETS EN CULTURE 2015 - VAUDREUIL-DORION :  
INFORMATION**

15-02-25-27

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu par les vingt-deux (22) municipalités visées par la compétence d'accepter la participation de la ville de Vaudreuil-Dorion aux projets suivants :

**Culture – Budget 2015**

| Contribution aux organismes                        | Explicatif                                                                                                                                                                                                                                      | Positionnement                           | Contribution VD (26,01%) |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Festival des couleurs de Rigaud</b>             | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 3 121,20 \$              |
| <b>Festival de la soupe de Vaudreuil-Soulanges</b> | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 780 \$                   |
| <b>Autour de Nous</b>                              | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 1 560 \$                 |
| <b>Festival de musique d'Hudson</b>                | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 2 601 \$                 |
| <b>Greenwood Center for living history</b>         | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 2 601 \$                 |
| <b>La Chapelle enchantée</b>                       | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 1 560 \$                 |
| <b>Concours hippique de Saint-Lazare</b>           | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 130 \$                   |
| <b>L'ensemble vocal « Les Enchanteurs »</b>        | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 65 \$                    |
| <b>Pointe-du-Moulin</b>                            | Non-redondance dans le financement.                                                                                                                                                                                                             | Résolution sur les équipements régionaux | 1767,10 \$               |
| <b>Les amis du pinceau de Pincourt</b>             | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 65 \$                    |
| <b>Les amis de la culture de Rigaud</b>            | Fonctionnement de l'organisme et co-développement                                                                                                                                                                                               |                                          | 65 \$                    |
| <b>Conseil des arts et de la culture (CACVS)</b>   | La CACVS promeut la culture comme un des quatre piliers du développement durable de nos communautés. Elle maintient le répertoire culturel de Vaudreuil-Soulanges au sein d'un portail et en assure la gestion quotidienne et le développement. |                                          | 7 803 \$                 |

| Mise en œuvre du plan d'action          | Explicatif                         | Positionnement                                                                                                                                              | Contribution VD |
|-----------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Entente spécifique en patrimoine</b> | Projet en négociation avec le MCCQ | Les projets visés par cette entente seront annoncés en 2015. Ils viseront le développement d'outils de gestion et de mise en valeur du patrimoine culturel. | 3 000 \$        |



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

|                                                                                         |                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                       |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Fonds discrétionnaire                                                                   | Non-redondance dans le financement.                                                                     | Fonds discrétionnaire du CA pour les projets régionaux. Les membres du CA vont devoir être d'accord pour que soient dégrevés les fonds.                                                               | 2 601 \$     |
| Plan d'action de la nouvelle politique culturelle dans la voie du développement durable | Mise en œuvre du plan d'action 2015                                                                     |                                                                                                                                                                                                       | 3 901,50 \$  |
| Reconnaissance des artistes exposants dans la salle du conseil de la MRC                | Cachet versé aux artistes qui exposent en conformité avec notre Politique culturelle – volet diffusion. | Inclus des artistes de Vaudreuil-Dorion et n'est pas en redondance avec un programme local. Nous vous suggérons de continuer à faire partie de ce programme, afin d'en faire bénéficier vos artistes. | 650,25 \$    |
| Communications culturelles                                                              | Lancements de projet                                                                                    |                                                                                                                                                                                                       | 1578,80 \$   |
| TOTAL                                                                                   |                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                       | 33 849.85 \$ |

Proposition adoptée.

15.3 CONTRIBUTION AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2015 : APPROBATION

CONSIDÉRANT le budget 2015 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 701 00 970 et 02 702 00 447;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-28

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **de verser** les sommes comme prévues au budget 2015 et selon le tableau ci-dessous faisant partie intégrante à la présente et **d'autoriser** le préfet et le directeur général **à signer** les ententes avec les organismes.

Culture – Budget 2015

| Contribution aux organismes                              | Montant octroyé | Poste budgétaire |
|----------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| Maison Trestler                                          | 18,513.00 \$    | 02 701 00 970    |
| Musée                                                    | 40,728.00 \$    |                  |
| Centre d'histoire La Presqu'île                          | 10,000.00 \$    |                  |
| Pointe-du-Moulin                                         | 6,794.00 \$     |                  |
| Festival des couleurs de Rigaud                          | 12,000.00 \$    |                  |
| Festival de la S.O.U.PE                                  | 3,000.00 \$     |                  |
| Festival de musique d'Hudson                             | 10,000.00 \$    |                  |
| Maison Félix Leclerc                                     | 18,513.00 \$    |                  |
| Autour de nous                                           | 6,000.00 \$     |                  |
| Greenwood for living history                             | 10,000.00 \$    |                  |
| Chapelle enchantée                                       | 6,000.00 \$     |                  |
| Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges | 30,000.00\$     | 02 702 00 447    |



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

**15.4 COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE DU 2 AU 4 JUIN 2015 - PARTICIPATION  
D'UNE DÉLÉGATION DE LA MRC : AUTORISATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel *Les Arts et la Ville* à Dieppe au Nouveau-Brunswick du 2 au 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été invitée à présenter son projet *Terre-Maires* dans le cadre du panel « Des élus convaincus » afin de mettre en lumière des exemples de complicité entre la culture et la politique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera représentée par monsieur Jean-Yves Poirier aux cotés de monsieur Yvon Lapierre, maire de Dieppe et de monsieur Cyrille Simard, maire d'Edmundston sur ce panel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles aux postes budgétaires 02 702 00 447 et 02 702 00 310;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-29

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** les dépenses concernant la participation de la délégation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au colloque *Les Arts et la Ville 2015*, et ce, pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$).

Proposition adoptée.

**15.5 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE  
VAUDREUIL-CAVAGNAL : DÉPÔT**

Le directeur général fait le dépôt du document et mentionne qu'il contactera la ville de Vaudreuil-Dorion afin de connaître leur positionnement face à cette demande et que le conseil de la MRC se positionnera par la suite.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**16.1 RENCONTRE SUPPLÉMENTAIRE PAR MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL -  
M. ROBERT GRIMAUDO : DEMANDE D'AJOUT - POSITIONNEMENT**

15-02-25-30

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **d'ajouter** une pré rencontre, qui aura lieu de 18 h 30 à 19 h 30, avant chaque séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

**16.2 ADGMRCQ - CONGRÈS 2015**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) se tiendra à Montréal en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Vaudreuil-Dorion entend fournir gracieusement le vin et le transport dans le cadre d'une activité de découverte de la région qui se tiendra à la Maison Félix Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend fournir les fromages ainsi que les hors d'œuvres dans le cadre de ladite activité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif de commanditer le congrès de l'ADGMRCQ pour un montant de 500,00 \$;

POUR CES MOTIFS,

15-02-25-31

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'entériner** la recommandation du comité administratif et **de commanditer** le congrès 2015 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour un montant de 500,00 \$, à être versé à l'administration de l'ADGMRCQ, et **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **acheter** les fromages ainsi que les hors-d'œuvres dans le cadre de l'activité qui se



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

tiendra à la Maison Félix-Leclerc. Que la dépense totale soit **affectée** au fonds discrétionnaire du préfet.

Proposition adoptée.

### 16.3 ENTENTE INTER MRC - COURONNE SUD

15-02-25-32

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général adjointe, monsieur Raymond Malo, à **signer** l'entente Inter MRC concernant la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

Proposition adoptée.

### 16.4 ACTIVITÉ SAINT-LAZARE

Monsieur Robert Grimaudo mentionne qu'il y aura une activité intitulée « Saint-Lazare au galop » organiser par la ville de Saint-Lazare les 7-8-9 août 2015. Pour l'occasion le noyau villageois sera décoré en style « Far West ».

### 16.5 SPECTACLE DE MONSIEUR DACOULIS

Monsieur Claude Pilon informe de la venue de monsieur Andy Dacoulis lors du concert de Jazz au centre communautaire de Vaudreuil-sur-le-Lac le 11 avril et que les billets sont disponibles au coût de 20 \$ incluant cocktail et bouchées à l'entracte.

### 16.6 CONFÉRENCE DE PIERRE LAVOIE

Messieurs Guy Pilon et Yvan Cardinal mentionnent que monsieur Pierre Lavoie fera une conférence le 18 mars prochain dès 19 h 30, au théâtre Paul-Émile-Meloche du centre culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs, 400 avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion. Le coût afin d'assister à la conférence est de 10,00 \$. Pour ceux et celles qui seraient intéressés à discuter davantage avec le conférencier, une formule VIP est également disponible, au coût de 50,00 \$, laquelle comprendra un cocktail dinatoire de levée de fonds pour nos écoles parrainées. Le cocktail dinatoire aura lieu le mercredi 18 mars 2015, de 17 h à 19 h.

### 16.7 PRIX MÉRITE - VILLE DE PINCOURT

Monsieur le préfet fait l'annonce que la ville de Pincourt a gagné le Prix Mérite au colloque de la sécurité civile. Monsieur le préfet félicite monsieur Yvan Cardinal au nom du conseil de la MRC.

### 17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

### 19. PROPOSITION DE HUIS CLOS

15-02-25-33

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de procéder** à huis clos à **21 h 30**.

Proposition adoptée.

### 20. LEVÉE DU HUIS CLOS

15-02-25-34

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de lever** le huis clos à **21 h 50**.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

**21. LA RENCONTRE MRC-CLD CONCERNANT LE PÔLE LOGISTIQUE : SUIVI DE  
MME DANIE DESCHÊNES**

Madame Danie Deschênes fait un suivi de la rencontre MRC-CLD concernant le pôle logistique.

**22. PÔLE LOGISTIQUE : DÉTERMINATION D'UNE DATE DE RENCONTRE**

Il est déterminé que la rencontre aura lieu le **10 mars 2015** à compter de 12 h 30 au « Pavillon Récréatif des bénévoles » situé au 145, rue Valade dans la municipalité de Les Cèdres.

**23. CLÔTURE OU AJOURNEMENT**

15-02-25-35

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 55.

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier